

SÉANCE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE DE CARIGNAN, TENUE À LA SALLE DU CONSEIL DE L'HÔTEL DE VILLE, LE 3 JUIN 2014, À 20 H.

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION  
TENUE PAR MONSIEUR RENÉ FOURNIER, MAIRE  
Projet de résolution PPCMOI no 451-02-2014  
Débutant à 20 h et se terminant à 20 h 07**

**ORDRE DU JOUR**

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DU MAIRE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 4. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**
  - 4.1 Séance ordinaire du 6 mai 2014
  - 4.2 Séance extraordinaire du 27 mai 2014
- 5. DIRECTION GÉNÉRALE**
  - 5.1 Règlement 2014-12 décrétant l'annexion d'une partie du territoire de la Ville de Carignan – Ville de Saint-Bruno-de-Montarville
  - 5.2 Vente pour taxes – Mandat notaire
  - 5.3 Vente pour taxes – Ordonnance de vente
  - 5.4 Vente pour taxes – Mandat pour enchérir et acquérir au nom de la Ville
  - 5.5 Embauche – Étudiants moniteurs aux camps de jour
  - 5.6 Demande d'appui à la M.R.C. – Désapprobation du règlement 2014-12 décrétant l'annexion d'une partie du territoire de la Ville de Carignan
- 6. FINANCES**
  - 6.1 Déboursés du mois de mai 2014
  - 6.2 Dépôt – Liste des engagements
  - 6.3 Dépôt – Rapport financier 2013 consolidé
  - 6.4 Dépôt – Rapport indicateurs de gestion 2013
- 7. SERVICES TECHNIQUES**
  - 7.1 Autorisation – Acquisition d'une remorque d'entretien utilitaire
  - 7.2 Octroi de contrat – Travaux de remplacement – Pompes de distribution d'appoint – Usine d'eau potable
  - 7.3 Autorisation – Montant provisionnel pour travaux contingents
- 8. URBANISME**
  - 8.1 Dérogation mineure 14-DM-12 – Lots nos 4 298 911 et 4 298 912 – 3518, rue Lareau
  - 8.2 Dérogation mineure 14-DM-13 – Lot 2 601 277 – 1195, rue Marie-Vara
  - 8.3 Dérogation mineure 14-DM-14 – Lot 5 272 046 – 50, chemin de la Carrière
  - 8.4 Demande 14-PIIA-18 – Lots 5 298 889 et 5 298 900 – boulevard Désourdy

- 8.5 Demande 14-PIIA-19 – Lot 2 601 062 – 2269, chemin de Chambly
- 8.6 Demande 14-PIIA-20 – Lot 4 946 998 – 3713, rue Lyse-Marcil
- 8.7 Demande 14-PIIA-21 – Lot 5 072 046 – 50, chemin de la Carrière
- 8.8 Demande 14-PIIA-22 – Lot 5 305 427 – 3101 à 3163, rue du Granit

## **9. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

- 9.1 Autorisation de signature – Croix-Rouge – Lettre d'entente « Services aux sinistrés »

## **10. FAMILLE ET COMMUNAUTÉ**

- 10.1 Demande de commandite – Terre à jardin – Ainsi soit-elle
- 10.2 Demande d'aide financière – La Maison amérindienne – Festival des voitures d'eau 2014
- 10.3 Demande de participation – Programme souvenir 2014 de la Société d'Agriculture du Chambly Régional
- 10.4 Demande de prêt de stationnement – Exposition de voitures anciennes – Chevaliers de Colomb

## **11. ENVIRONNEMENT**

- 11.1 Nomination – Représentant municipal – Comité consultatif sur la gestion des matières résiduelles de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu

## **12. LOISIRS ET CULTURE**

- 12.1 Embauche – Surveillants au Centre multifonctionnel
- 12.2 Demande – Club VTT Coureurs des Bois

## **13. RÉGLEMENTATION**

- 13.1 Adoption – Second projet de résolution PPCMOI 451-02-2014  
Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), situé entre le chemin de Chambly et la rue de l'École dans la zone C38 – Lots numéros 5 137 038, 5 344 503, 5 138 540, 5 392 699, 5 392 700, 5 344 504 et 5 137 040 du cadastre du Québec
- 13.2 Adoption – Règlement d'emprunt no 464-E  
Règlement d'emprunt autorisant la fourniture et l'installation d'un système d'éclairage pour le pont de l'Île Goyer ainsi qu'une portion de la rue des Deux-Rivières et décrétant des travaux et un emprunt à long terme de 81 500 \$
- 13.3 Avis de motion – Règlement no 435-2-A  
Règlement modifiant le règlement no 435-A concernant la garde des chiens et autres animaux

## **14. INFORMATIONS**

## **15. DIVERS**

- 15.1 Mandat de représentation – Entente intermunicipale relative à la fourniture d'un service de sécurité incendie
- 15.2 Autorisation de signature – Demande programme de développement régional et forestier

- 15.3 Avis de motion – Règlement d'emprunt no 465-E  
Règlement d'emprunt autorisant des travaux de réfection des ponceaux et de la chaussée du chemin Bellerive au sud de Grande-Allée, du chenal des Amarantes sur la rue des Deux-Rivières et sur la rue des Tulipes, décrétant des travaux et un emprunt à long terme de 553 700 \$

## 16. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sont présents :

- M. René Fournier, maire
- M<sup>mes</sup> Lorraine Moquin, conseillère  
Danielle Théorêt, conseillère  
Anne Poussard, conseillère
- MM. Marcel Synnott, conseiller  
André Mylocopos, conseiller  
Patrick Marquès, conseiller

Messieurs Alain Cousson, directeur général et Rémi Raymond, directeur général adjoint et greffier sont également présents, ainsi que madame Ilka Grosskopf, directrice du service de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire.

### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DU MAIRE

Monsieur René Fournier, maire, déclare la séance ouverte, il est 20 h 07.

### 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

14-06-232

Il est proposé par le conseiller Patrick Marquès, appuyé par la conseillère Danielle Théorêt et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER l'ordre du jour.

### 3. PÉRIODE DE QUESTIONS

### 4. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

#### 4.1 Séance ordinaire du 6 mai 2014

14-06-233

Il est proposé par le conseiller Patrick Marquès, appuyé par la conseillère Lorraine Moquin et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER, pour valoir à toutes fins que de droit, le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 6 mai 2014.

14-06-234

#### **4.2 Séance extraordinaire du 27 mai 2014**

Il est proposé par la conseillère Danielle Théorêt, appuyé par le conseiller Patrick Marquès et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER, pour valoir à toutes fins que de droit, le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 27 mai 2014.

### **5. DIRECTION GÉNÉRALE**

#### **5.1 Règlement 2014-12 décrétant l'annexion d'une partie du territoire de la Ville de Carignan – Ville de Saint-Bruno-de-Montarville**

14-06-235

CONSIDÉRANT le règlement 2014-12 décrétant l'annexion d'une partie du territoire de la Ville de Carignan adopté par la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville;

CONSIDÉRANT la volonté unanime du conseil municipal de la Ville de préserver l'intégrité de son territoire;

CONSIDÉRANT les investissements récents effectués par la Ville de Carignan pour développer ce secteur;

CONSIDÉRANT la proportion importante des revenus de taxation de la Ville en provenance de ce secteur haut de gamme;

CONSIDÉRANT les ententes intermunicipales conclues afin d'assurer tous les services aux résidents;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller André Mylocopos, appuyé par la conseillère Lorraine Moquin et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil de la Ville de Carignan désapprouve le règlement de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville numéro 2014-12 décrétant l'annexion d'une partie du territoire de la Ville de Carignan;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

14-06-236

#### **5.2 Vente pour taxes – Mandat notaire**

CONSIDÉRANT l'offre de service du notaire Lyne Darche;

CONSIDÉRANT que le greffier de la ville de Carignan doit donner un avis public du jour, de l'heure et de l'endroit où aura lieu la vente à l'enchère des immeubles conformément à l'article 513 L.C.V.;

CONSIDÉRANT que la description de certains immeubles devant faire l'objet d'une vente à l'enchère n'est pas conforme aux dispositions du *Code civil du Québec* pour permettre éventuellement l'inscription d'un acte relativement à un transfert de propriété en faveur des adjudicataires;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Patrick Marquès, appuyé par le conseiller André Mylocopos et résolu à l'unanimité :

DE mandater le notaire Lyne Darche afin d'effectuer les recherches nécessaires à l'égard des immeubles à être vendus lors de la vente à l'enchère du 30 juillet 2014 et ce, conformément au *Code civil du Québec*;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire no 02-14000-412.

### 5.3 Vente pour taxes – Ordonnance de vente

14-06-237

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a pris connaissance de la liste des taxes impayées déposée par le trésorier et entend ordonner au greffier de procéder à la vente pour défaut de paiement de taxes;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 525 de la *Loi sur les cités et villes*, l'acquéreur, à l'expiration du délai d'un an après ladite vente, a droit à un acte de vente de la part du conseil municipal;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser les ventes définitives pour ces lots;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Marcel Synnott, appuyé par le conseiller André Mylocopos et résolu à l'unanimité :

D'ORDONNER au greffier ou en son absence au greffier-adjoint de Carignan, conformément à l'article 512 de la *Loi sur les cités et villes*, de procéder à la vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes municipales et/ou scolaires, à l'enchère publique, le 30 juillet 2014 à 9 h et ce, à la salle du conseil de Carignan située au 2555, chemin Bellevue, les immeubles devant être vendus à l'enchère publique figurant à **l'annexe 1** de la présente résolution;

DE procéder à la vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes selon les articles 513 et suivants de la *Loi sur les cités et villes*;

QUE le conseil municipal autorise la vente des lots adjugés lors de la vente pour non paiement de taxes du 30 juillet 2014;

QUE la maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tout acte inhérent à la présente résolution.

#### **5.4 Vente pour taxes – Mandat pour enchérir et acquérir au nom de la Ville**

**14-06-238**

CONSIDÉRANT que la Ville de Carignan peut enchérir et acquérir à la vente pour taxes qui aura lieu le 30 juillet 2014 conformément à l'article 536 de la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Anne Poussard, appuyé par la conseillère Lorraine Moquin et résolu à l'unanimité :

DE nommer le trésorier mandataire de la Ville de Carignan en vue d'acquérir, pour et au nom de la Ville de Carignan, tout immeuble qui ne trouvera pas adjudicataire lors de la vente pour taxes du 30 juillet 2014 et devant se tenir à la salle du conseil au 2555, chemin Bellevue à Carignan;

QUE le mandataire ne sera pas tenu de payer immédiatement le montant de l'adjudication;

QUE le mandataire ne pourra enchérir au-delà du montant des taxes, en capital, intérêts et frais plus un montant suffisant pour satisfaire à toutes dettes privilégiées d'un rang antérieur ou égal à celui des taxes municipales.

#### **5.5 Embauche – Étudiants moniteurs aux camps de jour**

**14-06-239**

CONSIDÉRANT les recommandations de madame Julie Paradis, responsable des camps de jour;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Patrick Marquès, appuyé par la conseillère Danielle Théorêt et résolu à l'unanimité :

D'EMBAUCHER comme employé(e)s étudiant(e)s à titre de moniteurs au service des loisirs pour la saison estivale 2014 :

- Mme Ophélie Lacasse
- Mme Alexandra Paradis
- M. Philippe-Antoine Deslandes-Brosseau
- M. David Filippone
- Mme Rébecca Deslandes-Brosseau
- M. Anthoni Roch
- Mme Joanie Desroches
- Mme Gabrielle Gamelin
- Mme Rosalie Roch
- Mme Anne-Sophie Champeaux
- M. Alexandre Fréchette
- Mme Cassandra Mathieu

Comme accompagnatrice :

- Mme Jasmine Papageorges

Le tout selon les termes et conditions prévus à la convention collective régissant les employés cols blancs et cols bleus, membres du syndicat canadien de la fonction publique section locale 3508;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-70151-181.

#### **5.6 Demande d'appui à la M.R.C. – Désapprobation du règlement 2014-12 décrétant l'annexion d'une partie du territoire de la Ville de Carignan**

**14-06-240**

CONSIDÉRANT le règlement 2014-12 décrétant l'annexion d'une partie du territoire de la Ville de Carignan adopté par la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 138 de la *Loi sur l'Organisation territoriale municipale* (L.R.Q., c.0-9), la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu doit faire connaître son avis sur la demande d'annexion, à défaut de quoi son accord est présumé;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Anne Poussard, appuyé par le conseiller André Mylocopos et résolu à l'unanimité :

DE demander à la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu de désapprouver le règlement 2014-12 décrétant l'annexion d'une partie du territoire de la Ville de Carignan;

DE demander à la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu d'appuyer le conseil de la Ville de Carignan dans ses démarches auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire afin d'empêcher ladite annexion.

### **6. FINANCES**

#### **6.1 Déboursés du mois de mai 2014**

**14-06-241**

Il est proposé par le conseiller André Mylocopos, appuyé par le conseiller Marcel Synnott et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le paiement des comptes du mois de mai pour un montant de 36 059,15 \$;

DE ratifier les chèques émis durant la période du mois de mai, présentés sur la liste des déboursés déjà approuvés pour un montant de 906 325,54 \$;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s).

## **6.2 Dépôt - Liste des engagements**

Le conseil municipal de Carignan prend acte du dépôt par le trésorier de la liste des commandes mensuelles du 23 avril au 21 mai 2014.

## **6.3 Dépôt – Rapport financier 2013 consolidé**

Le conseil municipal de Carignan prend acte du dépôt par le trésorier du rapport financier 2013 consolidé.

## **6.4 Dépôt – Rapport indicateurs de gestion 2013**

Le conseil municipal de Carignan prend acte du dépôt par le trésorier du rapport intitulé « Indicateurs de gestion 2013 ».

## **7. SERVICES TECHNIQUES**

### **7.1 Autorisation – Acquisition d’une remorque d’entretien utilitaire**

**14-06-242**

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé par appel d’offres sur invitation afin d’obtenir des soumissions pour l’acquisition d’une remorque d’entretien utilitaire avec réservoir vacuum et d’une laveuse à pression;

CONSIDÉRANT le plus bas soumissionnaire conforme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller André Mylocopos, appuyé par le conseiller Marcel Synnott et résolu à l’unanimité :

D’AUTORISER l’acquisition d’une remorque d’entretien utilitaire avec réservoir vacuum et d’une laveuse à pression auprès du Groupe Gemec inc., une division de Joe Johnson Équipement inc., au coût de 45 564,59 \$ taxes incluses;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 03-10000-530.

### **7.2 Octroi de contrat – Travaux de remplacement – Pompes de distribution d’appoint – Usine d’eau potable**

**14-06-243**

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé par appel d’offres public afin d’obtenir des soumissions pour des travaux de remplacement de cinq (5) pompes de distribution;

CONSIDÉRANT le plus bas soumissionnaire conforme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Marcel Synnott, appuyé par la conseillère Danielle Théorêt et résolu à l’unanimité :



D'OCTROYER le contrat pour les travaux de remplacement de cinq (5) pompes de distribution d'appoint de 40HP à l'usine d'eau potable, à l'entreprise Filtrum Inc. au montant de 283 758,30 \$ taxes incluses;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) et jusqu'à concurrence de 115 000 \$, au poste budgétaire 22-00400-411 et d'une appropriation du poste budgétaire 55-13100-270 pour le résiduel.

### **7.3 Autorisation – Montant provisionnel pour travaux contingents**

**14-06-244**

CONSIDÉRANT la résolution 14-05-202 octroyant le contrat de construction d'infrastructures municipales souterraines et de voirie de la future rue Arthur-Denault ainsi que sur une portion de la rue Lareau et du chemin de la Carrière;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Marcel Synnott, appuyé par la conseillère Danielle Théorêt et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER un montant provisionnel de 32 241,50 \$ pour travaux contingents, dans le cadre des travaux de construction d'infrastructures municipales souterraines et de voirie de la future rue Arthur-Denault ainsi que sur une portion de la rue Lareau et du chemin de la Carrière;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 03-10000-530, sous réserve, d'une part, d'une appropriation du surplus affecté carrière et sablière et, d'autre part, d'une appropriation des surplus non affectés.

## **8. URBANISME**

### **8.1 Dérogation mineure 14-DM-12 – Lots nos 4 298 911 et 4 298 912 – 3518, rue Lareau**

**14-06-245**

CONSIDÉRANT que cette demande de dérogation mineure aurait pour effet de rendre réputée conforme l'implantation d'un agrandissement situé à 7,95 mètres de la ligne arrière de propriété, alors que la réglementation en vigueur exige une marge arrière minimale de 8 mètres;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Anne Poussard, appuyé par la conseillère Lorraine Moquin et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER la dérogation mineure ayant pour effet de rendre réputée conforme l'implantation d'un agrandissement situé à 7,95 mètres de la ligne arrière, pour la propriété sise au 3518, rue Lareau.

**8.2 Dérogation mineure 14-DM-13 – Lot 2 601 277 – 1195, rue Marie-Vara**

**14-06-246**

CONSIDÉRANT que cette demande de dérogation mineure aurait pour effet de rendre réputée conforme l'implantation d'un agrandissement situé à 6,95 mètres de la ligne arrière de propriété, alors que la réglementation en vigueur exige une marge arrière minimale de 8 mètres;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Patrick Marquès, appuyé par le conseiller Marcel Synnott et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER la dérogation mineure ayant pour effet de rendre réputée conforme l'implantation d'un agrandissement situé à 6,95 mètres de la ligne arrière, pour la propriété sise au 1195, rue Marie-Vara.

**8.3 Dérogation mineure 14-DM-14 – Lot 5 272 046 – 50, chemin de la Carrière**

**14-06-247**

CONSIDÉRANT que cette demande de dérogation mineure aurait pour effet de rendre réputée conforme l'installation de trois enseignes appliquées sur le mur, alors que la réglementation en vigueur ne permet qu'une seule enseigne appliquée sur un mur ou perpendiculaire à un mur par établissement commercial;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Anne Poussard, appuyé par le conseiller Patrick Marquès et résolu à l'unanimité :

DE refuser la dérogation mineure concernant l'installation de trois enseignes appliquées sur le mur, pour la propriété sise au 50, chemin de la Carrière.

**8.4 Demande 14-PIIA-18 – Lots 5 298 889 et 5 298 900 – boulevard Désourdy**

**14-06-248**

CONSIDÉRANT la demande de PIIA concernant le modèle de la construction résidentielle pour les lots 5 298 889 et 5 298 900 sur le boulevard Désourdy;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Anne Poussard, appuyé par la conseillère Danielle Théorêt et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER le modèle de cottage jumelé et d'aménagement paysager proposé par « Les Développements IMAX » dans le cadre du dossier 13-PIIA-20 pour les lots 5 298 889 et 5 298 900 sur le boulevard Désourdy, tel qu'approuvé par la résolution 13-10-443, avec garages annexés;

LE tout conditionnel au respect des objectifs d'aménagement relatifs à l'aménagement paysager prévus au règlement 244.

**8.5 Demande 14-PIIA-19 – Lot 2 601 062 – 2269, chemin de Chambly**

**14-06-249**

CONSIDÉRANT la demande de PIIA concernant le plan d'aménagement paysager visant l'aménagement d'un trottoir le long du bâtiment commercial, sur lequel seront installés des pots avec plante, un aménagement paysager autour du poteau de l'enseigne;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller André Mylocopos, appuyé par la conseillère Anne Poussard et résolu à l'unanimité :

DE NE PAS approuver la demande de PIIA pour l'aménagement paysager telle que présentée, pour le 2269, chemin de Chambly.

**8.6 Demande 14-PIIA-20 – Lot 4 946 998 – 3713, rue Lyse-Marcil**

**14-06-250**

CONSIDÉRANT la demande de PIIA concernant le plan de construction résidentielle pour le lot 4 946 998;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Lorraine Moquin, appuyé par la conseillère Anne Poussard et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER le plan de construction résidentielle pour le lot 4 946 998, soit le 3713, rue Lyse-Marcil, tel que déposé au Service de l'urbanisme le 5 mai 2014;

LE tout conditionnel au respect des objectifs d'aménagement relatifs à l'aménagement paysager prévus au règlement 244.

**8.7 Demande 14-PIIA-21 – Lot 5 072 046 – 50, chemin de la Carrière**

**14-06-251**

CONSIDÉRANT la demande de PIIA concernant l'installation d'une enseigne sur la façade du bâtiment commercial et d'une enseigne détachée sur socle;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Danielle Théorêt, appuyé par la conseillère Anne Poussard et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER la demande de PIIA concernant l'installation d'une seule enseigne « Familiprix » sur la façade du bâtiment commercial, à être installée en haut de l'entrée du commerce et une enseigne détachée sur socle pour le 50, chemin de la Carrière.

**14-06-252**      **8.8 Demande 14-PIIA-22 – Lot 5 305 427 – 3101 à 3163, rue du Granit**

CONSIDÉRANT la demande de PIIA concernant le plan d'aménagement paysager pour quatre (4) habitations multifamiliales en bordure de la rue du Granit;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Marcel Synnott, appuyé par le conseiller André Mylocopos et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER le plan d'aménagement paysager préparé par Louis Dubuc, architecte paysager, en date du 2 mai 2014 et modifié le 12 mai 2014 pour quatre (4) habitations multifamiliales situées aux 3101 à 3163 rue du Granit;

LE tout conditionnel à un aménagement paysager à être réalisé autour de l'emplacement des poubelles.

**9. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**14-06-253**      **9.1 Autorisation de signature – Croix-Rouge – Projet d'entente « Services aux sinistrés »**

CONSIDÉRANT l'offre de renouvellement de l'entente « services aux sinistrés »;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Anne Poussard, appuyé par la conseillère Danielle Théorêt et résolu à l'unanimité :

DE renouveler l'entente avec la Société canadienne de la Croix-Rouge, division du Québec;

D'AUTORISER le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier à signer pour et au nom de la Ville ladite entente;

DE verser en guise de contribution annuelle, la somme de 1 253,40 \$, soit 0,15 \$ par habitant pour une population évaluée à 8 356;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-11000-999.

**10. FAMILLE ET COMMUNAUTÉ**

**14-06-254**      **10.1 Demande de commandite – Terre à jardin – Ainsi soit-elle**

CONSIDÉRANT la demande de commandite de terre à jardin dans le cadre du projet d'agriculture urbaine de l'organisme Ainsi soit-elle;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Patrick Marquès, appuyé par la conseillère Anne Poussard et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER à l'organisme Ainsi-soit-elle une commandite de terre à jardin, soit 2 verges cubes de compo-mix, d'une valeur approximative de 150 \$, dans le cadre de son projet d'agriculture urbaine;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-11000-999.

**10.2 Demande d'aide financière – La Maison amérindienne – Festival des voitures d'eau 2014**

**14-06-255**

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de l'organisme La Maison amérindienne dans le cadre du Festival des voitures d'eau;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Danielle Théorêt, appuyé par le conseiller Marcel Synnott et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER à l'organisme La Maison amérindienne une aide financière de 250 \$ pour le Festival des voitures d'eau 2014;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-11000-999.

**10.3 Demande de participation – Programme-souvenir 2014 de la Société d'Agriculture du Chambly Régional**

**14-06-256**

CONSIDÉRANT la demande de participation au programme-souvenir 2014 de la Société d'Agriculture du Chambly Régional dans le cadre de l'Exposition Agricole de Saint-Hyacinthe;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Lorraine Moquin, appuyé par la conseillère Danielle Théorêt et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER un montant de 100 \$ en guise d'inscription de la Ville de Carignan au programme-souvenir 2014 de la Société d'Agriculture du Chambly Régional dans le cadre de l'Exposition Agricole de Saint-Hyacinthe qui se tiendra du 24 juillet au 3 août 2014;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-11000-999.

#### **10.4 Demande de prêt de stationnement – Exposition de voitures anciennes – Chevaliers de Colomb**

**14-06-257**

CONSIDÉRANT la demande de prêt de stationnement pour une exposition de voitures anciennes par les Chevaliers de Colomb, Conseil 6148 Révérend Léo Foster;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Patrick Marquès, appuyé par la conseillère Anne Poussard et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER le prêt du stationnement de l'hôtel de ville pour l'exposition de voitures anciennes qui se tiendra samedi le 2 août prochain, par les Chevaliers de Colomb, Conseil 6148 Révérend Léo Foster.

### **11. ENVIRONNEMENT**

#### **11.1 Nomination – Représentant municipal – Comité consultatif sur la gestion des matières résiduelles de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu**

**14-06-258**

CONSIDÉRANT que le 2 septembre 2010, le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu a déclaré compétence en ce qui a trait au traitement des matières résiduelles domestiques putrescibles pour la totalité de son territoire;

CONSIDÉRANT que le 3 novembre 2011, le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu a déclaré compétence en ce qui a trait à la collecte et au transport des matières résiduelles domestiques putrescibles à l'égard de plusieurs municipalités de son territoire, soit Beloeil, Carignan, McMasterville, Mont-Saint-Hilaire, Otterburn Park, Saint-Antoine-sur-Richelieu, Saint-Charles-sur-Richelieu, Saint-Denis-sur-Richelieu, Saint-Jean-Baptiste, Saint-Marc-sur-Richelieu et Saint-Mathieu-de-Beloeil;

CONSIDÉRANT que le 11 mars 2013 le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu a déclaré compétence à la partie du domaine de la collecte, du transport, du tri et du conditionnement des matières recyclables à l'égard des municipalités de Beloeil, Carignan, McMasterville, Otterburn Park, Saint-Antoine-sur-Richelieu, Saint-Charles-sur-Richelieu, Saint-Denis-sur-Richelieu, Saint-Jean-Baptiste, Saint-Marc-sur-Richelieu et Saint-Mathieu-de-Beloeil;

CONSIDÉRANT l'adoption du règlement numéro 55-12 formant le Comité consultatif sur la gestion des matières résiduelles de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu;

CONSIDÉRANT que ledit règlement prévoit la nomination d'un représentant par la municipalité pour siéger au sein du Comité à titre de membre;

CONSIDÉRANT que la Ville peut également procéder à la nomination d'un substitut en cas d'absence du membre;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Patrick Marquès, appuyé par la conseillère Anne Poussard et résolu à l'unanimité :

QUE la Ville de Carignan nomme M. Daniel Turcotte, directeur des Services techniques, à titre de membre au sein du Comité consultatif sur la gestion des matières résiduelles de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu;

DE nommer M. Michel Samson, contremaître, à titre de substitut en cas d'absence du membre au sein dudit Comité.

## **12. LOISIRS ET CULTURE**

### **12.1 Embauche – Surveillants au Centre multifonctionnel**

**14-06-259**

Il est proposé par le conseiller Patrick Marquès, appuyé par la conseillère Danielle Théorêt et résolu à l'unanimité :

D'EMBAUCHER messieurs Charles Damian et Sébastien Roy à titre de surveillants au centre multifonctionnel pour la saison estivale, soit du 22 juin au 30 août 2014;

Le tout selon les termes et conditions prévus à la convention collective régissant les employés membres du syndicat de la fonction publique – Section locale 3508;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-70190-181.

### **12.2 Demande – Club VTT Coureurs des Bois**

**14-06-260**

CONSIDÉRANT la demande du Club VTT Coureurs des Bois à l'effet de circuler sur le chemin Bellevue, suite à un droit de passage perdu;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Patrick Marquès, appuyé par la conseillère Danielle Théorêt et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER la circulation des VTT sur le chemin Bellevue sur une distance n'excédant pas 800 mètres entre le lot no 2 599 527 et le lot no 2 599 873;

D'AUTORISER le passage de véhicules hors route sur le lot 2 599 618;

D'AUTORISER le passage de véhicules hors route sur le chemin de Chambly sur une distance d'environ 180 mètres entre le lot 2 599 618 et l'intersection chemin de Chambly et route 112;

D'AUTORISER le passage de véhicules hors route sur la route 112 à l'intersection des chemins de Chambly et de la Carrière;

D'AUTORISER le passage de véhicules hors route sur une portion du chemin de la Carrière donnant accès à la station-service;

D'AUTORISER le passage de véhicules hors route sur le chemin Bellevue en face du lot 3 636 338 afin de se rendre au stationnement;

QUE cette autorisation est valable pour la saison hivernale 2014-2015 uniquement.

### **13. RÉGLEMENTATION**

#### **13.1 Adoption – Second projet de résolution PPCMOI 451-02-2014**

**Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), situé entre le chemin de Chambly et la rue de l'École dans la zone C38 – Lots numéros 5 137 038, 5 344 503, 5 138 540, 5 392 699, 5 392 700, 5 344 504 et 5 137 040 du cadastre du Québec**

14-06-261

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Carignan a adopté le Règlement no 451-U relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) et que ce règlement est en vigueur;

**CONSIDÉRANT** que ce règlement permet au conseil d'autoriser sur demande et aux conditions qu'il détermine, un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI);

**CONSIDÉRANT** qu'une demande d'autorisation a été déposée afin de réaliser un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble le 25 février 2014 et les modifications apportées au projet le 1<sup>er</sup> mai 2014;

**CONSIDÉRANT** l'acceptation par la résolution #14-03-118, du plan modifiant de la dimension du parc correspondant à 10 % de la superficie du site, le tout tel qu'identifié sur le plan préparé par Daniel Bérard, arpenteur-géomètre, en date du 27 janvier 2014, minute 1380, dossier 20 354-002;

**CONSIDÉRANT** que l'ensemble des lots visés par le projet se localise entièrement dans l'aire de protection historique de la maison Louis-Degneau située sur le lot 5 344 503, et que tout projet, en plus de la réglementation municipale, est assujéti à l'obtention d'une autorisation du ministère de la Culture et des Communications, en conformité avec la *Loi sur le Patrimoine culturel, chapitre P-9.002*, et les autorisations déjà accordées;

**CONSIDÉRANT** que le projet permet de requalifier le site dans son ensemble et en harmonie avec les bâtiments existants sur le terrain et son environnement, lequel est utilisé à des fins commerciales et institutionnelles;



**CONSIDÉRANT** que le projet est assujéti à certaines conditions et répond favorablement aux critères d'évaluation applicables sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) et contenus au règlement;

**CONSIDÉRANT** que conformément à la Loi, le Comité consultatif d'urbanisme a été consulté sur le projet lors de ses assemblées régulières du 17 février, du 10 mars et du 14 avril 2014;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par le conseiller André Mylocopos, appuyé par le conseiller Marcel Synnott et résolu à l'unanimité :

**QUE** le Conseil :

- 1) Autorise un projet particulier de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble sur les lots numéros 5 137 038 (Maison Saint-Hubert), 5 344 503 (Maison Degneau), 5 392 699 (Maison Migneault), 5 392 700 (Maison jaune), 5 344 504 (vacant) et 5 138 540 (parc), du cadastre du Québec, situés dans la zone C38;
- 2) Adopte à titre de second projet, la résolution PPCMOI numéro 451-02-2014 visant à autoriser le projet ci-haut mentionné et à régulariser certaines dérogations au Règlement de zonage numéro 243 et applicables à la zone C38, et dont les effets sont les suivants :
  - 1- Concernant les résidences existantes situées sur les lots 5 137 038 (Maison Saint-Hubert), 5 344 503 (Maison Degneau), 5 392 699 (Maison Migneault) et 5 392 700 (Maison jaune) :
    - fixer la marge de recul en avant à 7,5 mètres au lieu de 11 mètres;
    - permettre l'usage *habitation unifamiliale isolée* sur les lots 5 137 038, 5 344 503, 5 392 699 et l'usage *habitation bi-familiale et tri-familiale isolée* sur le lot 5 392 700, au lieu des multifamiliales autorisées dans la zone C38;
    - permettre un revêtement extérieur en bois au lieu de 50 % en maçonnerie;
    - sur le lot 5 392 700, permettre spécifiquement l'implantation d'un bâtiment accessoire dans la cour avant, à une distance minimale de 2 mètres de la ligne de rue;
    - sur le lot 4 457 458, permettre spécifiquement l'implantation d'un maximum de 4 bâtiments complémentaires et leur utilisation à des fins commerciales de type *services personnels et ateliers d'artisan et d'artiste*;
  - 2- sur le lot 5 344 504 où sont projetées des maisons de ville :

- fixer la marge de recul avant à 7,5 mètres au lieu de 11 mètres;
  - permettre une superficie d'implantation d'un bâtiment de type habitation multifamiliale de 740 mètres carrés au lieu de 1 000 mètres carrés;
- 3- sur une partie du lot 5 138 540, correspondant au lot « B », tel qu'identifié sur le plan préparé par Daniel Bérard, arpenteur-géomètre, en date du 27 janvier 2014, minute 1380, dossier 20 354-002 et correspondant à une superficie de 1 108,8 mètres carrés :
- fixer la marge de recul en avant à 7,5 mètres au lieu de 11 mètres;
  - permettre l'usage « garderie »;
  - permettre une superficie d'implantation d'un bâtiment de type multifamilial de 320 mètres carrés au lieu de 1000 mètres carrés;

Le tout, sous réserve des conditions suivantes :

- L'entrée de la garderie doit être individuelle;
- L'aire de stationnement en façade doit être contiguë (l'accès au stationnement au sous-sol ne doit pas être au centre de la façade);
- Un trottoir d'une largeur minimale de 1,5 mètre doit relier les stationnements avec l'entrée de la garderie; le trottoir doit se prolonger jusqu'à la rue de l'École;
- Les poubelles devraient être de type semi-enfouies et être localisées du côté du terrain qui ne fait pas face au parc;
- Une clôture doit être installée par le requérant sur l'ensemble des lignes de terrains adjacents au parc projeté; le type, les matériaux et la hauteur de la clôture doivent être approuvés au préalable par le conseil municipal;
- Le niveau du terrain du parc doit être le même que le niveau de la rue projetée, ou être supérieur ;

Que la présente autorisation donnée par le conseil ne dispense pas le requérant à obtenir, le cas échéant, tout permis, certificat d'autorisation, approbation ou avis requis en vertu d'une loi ou d'un règlement.

### **13.2 Adoption – Règlement d'emprunt no 464-E**

**Règlement d'emprunt autorisant la fourniture et l'installation d'un système d'éclairage pour le pont de l'Île Goyer ainsi qu'une portion de la rue des Deux-Rivières et décrétant des travaux et un emprunt à long terme de 81 500 \$**

**14-06-262**

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil a reçu copie du règlement d'emprunt no 464-E autorisant la fourniture et l'installation d'un système d'éclairage pour le pont de l'Île Goyer ainsi qu'une portion de la rue des Deux-Rivières et décrétant des travaux et un emprunt à long terme de 81 500 \$, déclare en avoir pris connaissance et renonce à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Lorraine Moquin, appuyé par la conseillère Anne Poussard et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER pour valoir à toutes fins que de droit, le règlement d'emprunt no 464-E autorisant la fourniture et l'installation d'un système d'éclairage pour le pont de l'Île Goyer ainsi qu'une portion de la rue des Deux-Rivières et décrétant des travaux et un emprunt à long terme de 81 500 \$.

**13.3 Avis de motion – Règlement no 435-2-A**  
**Règlement modifiant le règlement no 435-A concernant la garde des chiens et autres animaux**

**14-06-263**

Avis de motion est donné par le conseiller André Mylocopos à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine assemblée du Conseil le règlement no 435-2-A modifiant le règlement no 435-A concernant la garde des chiens et autres animaux.

**14. INFORMATIONS**

**15. DIVERS**

**15.1 Mandat de représentation – Entente intermunicipale relative à la fourniture d'un service de sécurité incendie**

**14-06-264**

Il est proposé par le conseiller Patrick Marquès, appuyé par le conseiller André Mylocopos et résolu à l'unanimité :

DE mandater Me Pierre-Éloi Talbot de la firme Legault, Joly, Thiffault, afin de récupérer la quote-part de la Ville de Carignan prévue à l'entente intermunicipale relative à la fourniture d'un service de sécurité incendie intervenue entre les villes de Chambly et Carignan;

D'AUTORISER Me Pierre-Éloi Talbot à initier au nom de la Ville toute procédure devant toute instance appropriée afin de récupérer ladite quote-part.

**15.2 Autorisation de signature – Demande programme de développement régional et forestier**

**14-06-265**

CONSIDÉRANT la volonté du conseil de mettre en œuvre le plan d'action pour la conservation et la protection des milieux naturels de la Ville de Carignan;

CONSIDÉRANT le Programme de développement régional et forestier qui permet l'obtention d'aide financière pour la réalisation de projet de mise en valeur des ressources du milieu forestier;

Il est proposé par la conseillère Lorraine Moquin, appuyé par la conseillère Anne Poussard et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER Caroline Bisson, conseillère en environnement et développement durable, à signer pour et nom de la Ville de Carignan, le formulaire de demande d'aide financière dans le cadre

du programme de développement régional et forestier 2014-2015 à être déposé à la Conférence régionale des Élus (CRÉ) de la Montérégie Est.

**15.3 Avis de motion – Règlement d'emprunt no 465-E**

**Règlement d'emprunt autorisant des travaux de réfection des ponceaux et de la chaussée du chemin Bellerive au sud de Grande-Allée, du chenal des Amarantes sur la rue des Deux-Rivières et sur la rue des Tulipes, décrétant des travaux et un emprunt à long terme de 553 700 \$**

**14-06-266**

Avis de motion est donné par le conseiller André Mylocopos à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine assemblée du Conseil le règlement d'emprunt no 465-E autorisant des travaux de réfection des ponceaux et de la chaussée du chemin Bellerive au sud de Grande-Allée, du chenal des Amarantes sur la rue des Deux-Rivières et sur la rue des Tulipes, décrétant des travaux et un emprunt à long terme de 553 700 \$.

**16. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**14-06-267**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Patrick Marquès, appuyé par la conseillère Lorraine Moquin et résolu à l'unanimité :

QUE la séance soit levée à 20 h 56.

---

Rémi Raymond  
Greffier

---

René Fournier  
Maire